

# Quelques espèces exotiques envahissantes du Nord de la France

## Qu'est qu'une espèce exotique envahissante ?

La biodiversité est actuellement menacée dans de nombreux milieux naturels par la prolifération d'espèces animales et végétales étrangères à notre territoire caractérisées comme envahissantes et vectrices de nombreuses nuisances.

Une espèce exotique envahissante, qu'elle soit animale ou végétale, est susceptible de coloniser un territoire autre que celui d'origine et dans lequel elle a su s'adapter. L'introduction de ces espèces est considérée comme la 3<sup>ème</sup> cause d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde.

Ainsi, environ une plante exotique introduite sur mille peut devenir envahissante : tous les pays sont touchés, la France n'est pas épargnée, les bassins versants de la Canche et de l'Authie non plus.

APRES AVOIR CONQUIS DE NOMBREUX TERRITOIRES, LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ONT CHOISI LE NOTRE...

### LES ENVAHISSSEURS SONT PARMI NOUS



## Pourquoi lutter contre ces espèces ?

- La biodiversité locale régresse suite au dérèglement des écosystèmes. Elles rentrent en compétition avec les espèces indigènes : elles peuvent devenir leur prédateur, leur transmettre des maladies, détruire leurs habitats en les concurrençant. Les paysages typiques de nos contrées risquent d'être localement complètement transformés. Dans le cadre de la préservation de nos paysages et de la diversité biologique, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes fait partie des priorités.
- Elles perturbent aussi certaines activités humaines telles que la pêche, les loisirs nautiques et parfois même la navigation. Les conséquences peuvent être lourdes en termes économiques (augmentation du risque d'inondation, impact touristique négatif...). De plus le coût financier d'éradication de ces espèces peut devenir considérable si la collectivité intervient tardivement. Par exemple la lutte contre la Berce du Caucase coûte plus de 12 millions d'euros/an en Allemagne.
- Certaines espèces génèrent des nuisances sur la santé humaine. Des brûlures au 2<sup>ème</sup> degré apparaissent sur la peau au contact de la sève de la Berce du Caucase sous l'effet du soleil. Une visite chez le médecin sera impérative et les cicatrices perdureront pendant des années.

## Comment sont-elles arrivées chez nous ?

Ces introductions sont majoritairement véhiculées par l'Homme. Elles sont de deux sortes : elles peuvent être directes et volontaires (pour la culture ornementale, l'élevage...) ou indirectes et involontaires (par les transports, le tourisme...).

Tous les milieux naturels sont susceptibles d'être menacés un jour ou l'autre par une EEE. On les rencontre dans les milieux aquatiques et amphibies, sur les berges, les prairies sèches à humides, dans les forêts etc...



## Pourquoi deviennent-elles envahissantes chez nous ?

Introduites sans précautions souvent à des fins ornementales, ces espèces prolifèrent aujourd'hui dans de nombreux milieux naturels. Cette situation très préoccupante s'explique par plusieurs facteurs selon les espèces :

- Proviennent de régions étrangères ayant un climat plus ou moins comparable
- Croissance souvent plus rapide que celle de nos espèces locales
- Grande capacité de reproduction (bouturage naturel, nombreuses graines...)
- Les prédateurs naturels (insectes, champignons, virus,...) ne les ont pas suivi dans leur site d'introduction.



## Comment nous aider à contrer leur prolifération ?

Un réseau de surveillance contre ces espèces exotiques envahissantes existe et est animé par le CPIE Val d'Authie sur les bassins versants de la Canche et de l'Authie. Si vous souhaitez collaborer avec nous comme sentinelle du territoire, vous pouvez nous contacter.

Si vous observez une espèce exotique envahissante, avertissez-nous immédiatement pour nous donner sa localisation précise. En fonction de l'espèce, de son caractère invasif, de la taille de la population, nous vous donnerons les conseils pour la combattre au mieux.



Une question, un doute... contactez le Centre de ressources territorial sur les espèces exotiques envahissantes du CPIE Val d'Authie :



**CPIE Val d'Authie**  
25 rue Vermaelen - BP 23  
62390 AUXI-LE-CHATEAU  
Tél : 03 21 04 05 79  
Fax : 03 21 04 12 78  
E-mail : contact@cpie-authie.org



## Comment lutter préventivement contre ces espèces exotiques envahissantes ?

- Si vous reconnaissez dans le commerce les espèces présentées sur ce poster, ne les achetez pas.
- Si vous avez déjà ces plantes dans vos jardins, supprimez-les en les remplaçant par d'autres espèces ornementales sans risque.
- Si vous observez ces plantes cultivées dans votre entourage (famille, amis...), informez-les des risques de dissémination et prolifération dans la nature et conseillez-leur de les supprimer.
- NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) ne doivent pas être relâchés dans le milieu.

## Comment lutter physiquement contre ces espèces exotiques envahissantes ?

Soyez très attentif et très réfléchi sur votre méthode de lutte contre ces espèces. Certaines pratiques de gestion auront un effet inverse à celui désiré.

Un exemple parmi d'autres : le gyrobroyage des massifs de Renouées asiatiques produit et dissémine de nombreux morceaux de tiges qui vont se bouturer de place en place. Au lieu de détruire le massif, vous allez au contraire accélérer sa prolifération.

Un conseil important : avant toute lutte contre une espèce exotique envahissante, suivez les conseils de gestion préconisés par les spécialistes. Vous pouvez contacter le CPIE Val d'Authie pour vous conseiller au mieux.



## Des principales techniques de gestion adaptées pour les espèces les plus fréquemment observées

- Contre la Berce du Caucase : en vous protégeant tout le corps (gants imperméables, vêtements de protection...), coupez la racine à 10-15 cm de profondeur, coupez et incinèrez (ou mettez en sac poubelle pour les ordures ménagères) les ombelles et les graines. Nous vous recommandons de nous demander conseils pour éviter tout risque de brûlures.
- Contre la Balsamine de l'Himalaya : arrachage manuel de tous les pieds avant la floraison.
- Contre les Renouées asiatiques : coupe et exportation des tiges tous les mois, d'avril à octobre, pendant 8 à 10 ans pour épuiser les rhizomes. Les tiges seront incinérées (surtout pas dans le compost car très résistante elles risqueraient d'être propagées).
- Contre les rats musqués : piégeage par un piègeur agréé de votre commune.
- Plantes aquatiques : attention car une lutte par arrachage faite sans précaution peut favoriser la dissémination de boutures de petite tige dans l'eau. Demandez des conseils avant tout chantier d'éradication.